

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2020

Membres présents : Hervé BONGLET, Marie-Françoise BUNOUST, Jean-François CHAPON, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Cécile FELIX, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Bernard SÉNÉ et Stéphane VALLET

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

ORDRE DU JOUR :

Installation du conseil municipal

Assesseurs : Marie Françoise BUNOUST et Evelyne FEIN

Doyenne : Simone DELIOT

1. Election du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Vote des taux des indemnités du maire et des adjoints
5. Information sur la représentation de la commune au Grand Besançon
6. Désignation des délégués au syndicat scolaire

Installation du conseil municipal

1. Election du maire

Monsieur Didier PAINEAU est élu Maire par 14 VOIX POUR et 1 BLANC.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne le nombre d'adjoint à 4 et décide de nommer un conseiller délégué.

VOTE: POUR à l'unanimité

3. Election des adjoints

1^{er} adjoint : M. PICOD Ludovic est élu 1^{er} adjoint par 14 Voix Pour et 1 Blanc

2^{ème} adjoint : M. FUMEY Jean-Louis est élu 2^{ème} adjoint par 14 Voix Pour et 1 Blanc

3^{ème} adjoint : M. POIRSON Claude est élu 3^{ème} adjoint par 12 Voix Pour et 3 Blancs

4^{ème} adjoint : Mme DELIOT Simone est élue 4^{ème} adjoint par 12 Voix Pour et 3 Blancs

Conseiller délégué : M. CHAPON Jean François est élu par 10 Voix Pour et 5 Blancs

4. Vote des taux des indemnités du maire et des adjoints

Le calcul de l'indemnité est basé sur l'indice terminal de la fonction publique applicable en mars 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessous détaillés :

- Indemnité légale du Maire : 39.1% de l'indice terminal de la fonction publique
- Indemnité légale des 4 adjoints : 9.5 % de l'indice terminal de la fonction publique
- Indemnité du conseiller délégué : 6 % de l'indice terminal de la fonction publique

VOTE: POUR à l'unanimité

5. Information sur la représentation de la commune au Grand Besançon

Selon l'ordre du tableau du conseil municipal, M. PAINEAU Didier Maie est élu titulaire et M. PICOD Ludovic, suppléant pour représenter la commune à la communauté de communes du Grand Besançon Métropole

6. Désignation des délégués au syndicat scolaire

PAINEAU Didier, FUMEY Jean Louis, CHAPON Jean François sont titulaires et MARGUIER Pascale et POIRSON Claude sont suppléants

CCAS : PAINEAU Didier, VALLET Stéphane, BONGLET Hervé, BUNOUST Marie Françoise et MARGUIER Pascale sont désignés membres du CCAS

Séance levée à 21h25